

**COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION
HAYETT**

S.A au capital de 15 000 000 de dinars
Siège social : Immeuble COMAR, av.H.Bourguiba 1001 TUNIS
MF: 0033578 V/A/M 000 RNE: 0033578V
CNSS: N°78-97719

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation « HAYETT » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Lundi 21 avril 2025 à 17h00 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue H.Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024;
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024;
3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2024 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;
7. Nomination d'administrateurs;
8. Affectation des résultats de l'exercice 2024;
9. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2025;
10. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025;
11. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2025;
12. Pouvoirs pour formalités.

P/ Le Conseil d'Administration

PROJET DE RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21/04/2025

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le lundi 21 avril 2025 à 17h00 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2024, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président du conseil, Monsieur le Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat d'administrateur de la société PGI Holding arrive à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2027 :

- La société PGI Holding

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice :
- Mr Slaheddine LADJIMI	2025
- Mr Younes BOUCHOUCHA	2025
- COMAR (1er, 2ème et 3ème sièges)	2025
- AMEN BANK	2025
- Mme Zeineb GUELLOUZ	2026
- Mme Emna ALLANI	2026
- La société SICOF	2026
- Mr Abdelkader BOUDRIGUA	2026
- La société PGI Holding	2027

Mise aux voix cette résolution est adoptée

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION – HAYETT

SA au capital de 15.000.000 de dinars

Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice, s'élevant à **9 018 583,284 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net		9 018 583,284
Bénéfice distribuable		9 018 583,284
Dividende 2024	-	6 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités		3 018 583,284

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes pour le 25/04/2025 au plus tard

Mise aux voix cette résolution est adoptée

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2025 à **2 500 dinars** par administrateur et par séance.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2025 à **24 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2025 à **24 000 dinars**.

Mise aux voix cette résolution est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée